

INSERTIONS.

Publication.

Le Consulat suisse à Nice engage les négociants suisses à ne pas faire de fournitures pour les villes du littoral du Midi de la France, sans avoir pris au préalable des informations exactes sur la situation et la moralité de leurs commettants. Il est en effet arrivé assez fréquemment que des livraisons ont été faites à la légère à des individus qui viennent pendant l'hiver exploiter les villes de saison du littoral, et les pertes subies de cette façon par des négociants suisses atteignent des sommes importantes.

Le Consulat rend également les personnes, qui voudraient se rendre en France pour y chercher de l'ouvrage, attentives à ce fait que c'est dans le Midi et principalement dans les villes du littoral qu'elles ont le moins de chance de trouver de l'occupation. Jusqu'ici, les employés et ouvriers, qui viennent en grand nombre, sont le plus souvent tombés à la charge des Sociétés de bienfaisance.

Berne, le 30 août 1876. [3].

La Chancellerie fédérale suisse.

Mise au concours.

Ensuite de démission du titulaire actuel, la place de *statisticien des chemins de fer*, avec un traitement légal de fr. 3000 à fr. 4000 par année, est à repourvoir. Les postulants doivent posséder à fond la langue française. Ils sont invités à adresser leurs offres de service, par écrit, au Département soussigné, avant le 13 septembre prochain.

Berne, le 30 août 1876. [2].

*Le Département fédéral
des Chemins de fer et du Commerce.*

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

On peut se procurer gratis, à nos gares (expéditions aux marchandises) de Romanschorn et de Winterthour, une I^{re} annexe au tarif exceptionnel pour les expéditions de houille des stations rhénanes à Romanschorn et Winterthour. Cette I^{re} annexe entre en vigueur le 1^{er} septembre.

Zurich, le 28 août 1876. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

A partir du 10 septembre, les tarifs de marchandises de Bâle (gare badoise) pour les localités riveraines du lac de Constance, St-Margrethen-transit et Buchs-transit, et de Bâle (Central) pour Schaffhouse, les localités riveraines du lac de Constance, St-Margrethen-transit et Buchs-transit, recevront une III^e et une V^e annexe.

On pourra se procurer gratis des exemplaires de la première auprès de notre gare (expédition aux marchandises) de Romanschorn, et de la seconde auprès de nos gares (expéditions aux marchandises) de Bâle, Schaffhouse, Romanschorn et Constance.

Zurich, le 29 août 1876. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

Le 1^{er} septembre prochain entrera en vigueur une III^e annexe au tarif des marchandises *Sud-Argovie-Ouest Suisse*, du 1^{er} janvier 1874, qui outre d'autres taxes déjà publiées, contiendra les prix pour le service direct avec les stations d'*Illnau jusqu'à Hinweil* (sauf Wetzikon).

Les distances kilométriques des tarifs de marchandises des lignes Sulgen-Gossau et Winterthour-Coblenz, de et pour le Sud-Argovie, sont remplacées par celles qui sont indiquées dans la III^e annexe ci-dessus.

On peut se procurer des exemplaires de cette annexe, au prix de 20 centimes, auprès des gares (expéditions aux marchandises) de la ligne Effretikon-Hinweil.

Zurich, le 28 août 1878. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

Dès le 15 septembre 1876, une II^e annexe au tarif combiné pour le trafic direct des marchandises Genève transit-Lucerne loco et transit, du 15 avril 1876, entrera en vigueur. Cette annexe renferme des modifications à la classification des marchandises et l'addition d'un tarif spécial n^o 21.

On pourra se procurer gratuitement des exemplaires de cette annexe dès le jour indiqué, au bureau des marchandises à Lucerne.

Berne, le 29 août 1876. [3].

*La Direction des chemins de fer
Jura-Berne-Lucerne.*

Compagnie des chemins de fer

de la

Suisse Occidentale.

Avis aux porteurs d'actions privilégiées.

En vertu des dispositions de l'article 4 des statuts de la Compagnie, et en confirmation des publications déjà faites à la date du 16 juin 1876, la direction indique ci-après, pour la première fois, les numéros des certificats provisoires d'actions privilégiées sur lesquelles le quatrième versement de fr. 100 par titre, appelé le 1^{er} juillet dernier, n'a pas encore été effectué.

Les numéros des actions dont les porteurs ne se seront pas acquittés dans les quinze jours qui suivront le présent avis, soit jusqu'au **samedi 9 septembre inclusivement au plus tard**, seront publiés une seconde fois, et, dix jours après cette seconde publication, les versements effectués sur les actions en retard seront acquis au profit de la Compagnie, qui pourra émettre des duplicata.

*Liste numérique des actions privilégiées non libérées
du quatrième versement.*

Titres de 5 actions :

N^{os} 31 et 32, 40, 86 à 105, 114 et 115, 557 à 559, 625 à 627, 84 à 786, 788, 1254 à 1262, 1293 à 1300, 1462 à 1471, 1721 à 1725, 2440 à 2444, 2608 et 2609, 3567 à 3578.

Titres de 1 action :

N^{os} 147 à 149, 362 et 363, 543 et 544, 736 à 738, 1049 à 1053, 1060 à 1067, 1157 à 1160, 1178, 2041 à 2043, 2067, 2360 à 2363, 2856 et 2857, 3036 et 3037.

Lausanne, le 16 août 1876. [2].

La Direction.

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

AVIS.

Les objets trouvés dès le 1^{er} avril au 30 juin 1876, dans les locaux et les trains du Jura-Berne-Lucerne, peuvent être retirés, d'ici au 15 décembre 1876, moyennant légitimation suffisante des propriétaires. Connaissance de la liste de ces objets peut être prise dans toutes les gares des lignes du Jura-Berne-Lucerne, ainsi qu'au Bureau de l'Inspection de l'exploitation à Berne (III^e étage de l'ancienne poste) et au bureau de l'inspection de la II^e section à la gare de la Chaux-de-Fonds.

Berne, le 15 août 1876. [3].

La Direction.

Compagnie des chemins de fer

de la

Suisse Occidentale.

Ouverture des lignes de Palézieux à Morat et de Fribourg à Payerne.

Les lignes de Palézieux à Morat et de Fribourg à Payerne seront ouvertes aux services des voyageurs, bagages, bestiaux et marchandises, conformément à l'horaire publié, le 25 courant.

On peut se procurer dans les stations de ces lignes et à la Direction à Lausanne les tarifs pour le service local. Les tarifs pour le service avec les autres stations des chemins de fer suisses seront publiés ultérieurement.

Lausanne, le 22 août 1876. [2].

*La Direction des chemins de fer
de la Suisse Occidentale.*

Chemins de fer du Central Suisse.

Une II^e annexe au tarif combiné pour le service des marchandises en provenance ou à destination de la France ou de l'Italie, de Genève-transit à Aarau et la Suisse orientale, du 1^{er} mars 1876, entrera en vigueur le 15 septembre prochain.

La dite annexe contient des changements apportés à la classification des marchandises, un tarif spécial n^o 21 (bois) et les additions nécessaires pour le service direct avec les gares des lignes de Coblenz à Winterthour, de Sulgen à Gossau, d'Effretikon à Hinweil et la gare de Bremgarten.

Bâle, le 1^{er} septembre 1876. [1]

*Le Comité de Direction du chemin
de fer Central Suisse.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par **écrit, franco** et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Dépositaire** postal et facteur à La Rippe (Vaud). S'adresser, d'ici au 15 septembre 1876, à la Direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Lucerne. S'adresser, d'ici au 15 septembre 1876, à la Direction des postes à Lucerne.

3) **Garçon** de bureau et leueur de boîtes à Schaffhouse. S'adresser, d'ici au 15 septembre 1876, à la Direction des postes à Zurich.

4) **Chargeur** postal et garçon de bureau à Coire. S'adresser, d'ici au 15 septembre 1876, à la Direction des postes à Coire.

5) **Télégraphiste** à Chevroux (Vaud). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 septembre 1876, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

6) **Télégraphiste** à Grossdietwyl (Lucerne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 13 septembre 1876, à l'Inspection des télégraphes à Olten.

1) **Facteur** de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 8 septembre 1876, à la Direction des postes à Genève.

2) **Facteur** de lettres à Cully (Vaud).

3) **Dépositaire** postal et facteur à Corcelles (Vaud). S'adresser, d'ici au 8 septembre 1876, à la Direction des postes à Lausanne.

4) **Deux facteurs** de messageries à Aussersihl (Zurich). S'adresser, d'ici au 8 septembre 1876, à la Direction des postes à Zurich.

5) **Télégraphiste** à Rafz (Zurich). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 11 septembre 1876, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

6) **Facteur** au bureau des télégraphes à Genève. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 11 septembre 1876, au Chef du bureau des télégraphes à Genève.

7) **Télégraphiste** à Lemmensweil (St-Gall). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 11 septembre 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

8) **Télégraphiste** à Glovelier (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 septembre 1876, à l'Inspection des télégraphes à Olten.

9) **Buraliste** postal et facteur à Granges (Vaud).

10) **Facteur** de lettres à Belfaux (Fribourg).

11) » » et chargeur à Morat.

12) » » » Moudon.

13) » » » Palézieux (Vaud).

14) » » » Payerne.

15) **Commis** de poste à Lausanne.

16) **Commis** de poste à Bâle.

17) **Chef-facteur** à Bâle.

18) **Facteur** au bureau des télégraphes à Berne. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 5 septembre 1876, au Chef du bureau des télégraphes à Berne.

19) **Télégraphiste** à Diesse (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 5 septembre 1876, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

S'adresser, d'ici au 8 septembre 1876, à la Direction des postes à Lausanne.

S'adresser, d'ici au 8 septembre 1876, à la Direction des postes à Bâle.

Mouvement commercial entre Venise et la Suisse pendant le 1^{er} semestre 1876, comparé avec celui du 1^{er} semestre 1875.

(Transmis par le Consul suisse à Venise d'après les chiffres officiels de la Chambre de commerce de Venise.)

Vergleichende Uebersicht des Handelsverkehrs zwischen Venedig und der Schweiz während dem 1. Semester der Jahre 1875 und 1876.

(Mitgetheilt durch den schweizerischen Consul in Venedig nach den veröffentlichten Angaben der Handelskammer in Venedig)

Marchandises. Benennung der Waaren.	Importation à Venise, provenance de Suisse pendant le 1 ^{er} semestre. Einfuhr in Venedig aus der Schweiz während dem 1. Semester.				Marchandises. Benennung der Waaren.	Exportation de Venise, à destination de la Suisse pendant le 1 ^{er} semestre. Ausfuhr aus Venedig nach der Schweiz während dem 1. Semester.			
	1875.		1876.			1875.		1876.	
	Quintaux métriques. Metrische Centner.	Lires italiennes. Ital. Liren.	Quintaux métriques. Metrische Centner.	Lires italiennes. Ital. Liren.		Quintaux métriques. Metrische Centner.	Lires italiennes. Ital. Liren.	Quintaux métriques. Metrische Centner.	Lires italiennes. Ital. Liren.
	Manufactures et tissus, Manufakturwaaren & Gewebe .	2,555	1,944,050	1,285		992,630	Coton, Baumwolle	26,202	3,668,280
Fromages, Käse	452	99,440	263	57,860	Huiles, Oele	1,051	115,610	2,956	325,020
Métaux, Metalle	37	3,700	57	5,460	Froment (grano), Getreide	5,950	166,600	4,350	121,800
Papier, Papier	—	—	28	2,100	Maïs (granone), türkisch Korn	148	2,664	2,188	39,384
Vins, Weine	22	4,400	288	14,325	Quincaillerie, Quincaillerieswaaren	9	15,750	9	15,750
Quincaillerie, Quincaillerieswaaren	1	1,750	8	14,000	Avoine, Haber	5,226	114,972	237	5,214
Cadres dorés, Goldleisten	—	—	37	7,400	Chanvre, Hanf	113	11,865	109	10,780
Sumac, Sumach	—	—	56	504	Savon, Seife	58	5,510	107	10,165
Peaux, Häute	1	400	5	2,500	Graines diverses, Sämereien	19	950	76	3,800
Fer brut et travaillé, Eisen, roh und verarbeitet	39	2,925	—	—	Vins, Weine	351	15,795	182	10,825
Divers, Verschiedenes	179	23,030	102	12,125	Produits animaux, animalische Produkte	191	24,830	392	50,961
					Racines p ^r brosses, végétabilische Stoffe f. Bürstenwaaren	180	36,000	134	25,900
					Soie grège, rohe Seide	31	186,000	29	174,000
					Perles de verre (conterie), Glasperlen	20	3,800	8	1,520
					Soufre, Schwefel	75	1,350	100	1,800
					Noix de galle (vallonea), Knoppere	242	12,100	64	3,200
					Objets de beaux-arts, Kunstgegenstände	179	179,000	76	76,000
					Denrées coloniales, Kolonialwaaren	9	2,880	84	23,335
					Fruits, Früchte	9	900	236	35,695
					Manufactures, Manufakturwaaren	29	124,300	—	—
					Peaux, Häute	17	6,800	—	—
					Suif, Talg	—	—	34	3,740
					Matières colorantes, Farbstoffe	—	—	419	14,032
					Divers, Verschiedenes	223	9,922	93	13,492
Total	3,286	2,079,695	2,129	1,108,904	Total	40,332	4,705,878	44,919	5,591,453

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.09.1876
Date	
Data	
Seite	528-534
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 280

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.